

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR -

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

TUNISAIR informe les actionnaires minoritaires au capital de la société que la tenue de l'Assemblée Générale Elective prévue le jeudi 4 juillet 2024 au siège de la Compagnie n'a pas eu lieu faute de quorum du 1/3 des actions détenues par les actionnaires minoritaires présents ou représentés, tel qu'exigé par l'article 24 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

De ce fait, Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de Tunisair sont invités à assister à une 2^{ème} réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra **le mardi 30 juillet 2024 à 10 heures du matin** au siège social de la société sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 Aéroport Tunis-Carthage, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans.